

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 27

2023D029

OBJET :

**09a. RÉPARTITIONS
DES SUBVENTIONS
COMMUNALES POUR
2023 AUX
ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230406-2023D029-DE



L'an deux mil-vingt-trois, le six AVRIL à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

ABSENTS :

M. MOUILLE Julien
M. VERMEESCH Olivier

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGER Delphine a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, pour 2023, les subventions annuelles de fonctionnement suivantes aux établissements publics locaux :

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 892 000,00 €** (répartis de la façon suivante : 550 000 € pour le fonctionnement du CCAS et 342 000 € pour le fonctionnement du Centre Social)

De cette somme sera déduit l'acompte déjà versé de 240 000 €, voté par délibération du 8 décembre 2022 (120 000 € pour le CCAS et 120 000 € pour le Centre Social Stéphane Hessel).

Les dépenses résultant de la présente décision seront imputées au compte 657362 du budget communal pour le CCAS et le centre social Stéphane Hessel.

- **ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN : 713 000,00 €**

Subvention de fonctionnement : 65 000 €

Subvention de 648 000 € pour les frais des charges de personnel (écritures internes dans le budget – ce montant proposé peut être revu en fin d'année en fonction de l'évolution de ces charges)

Les dépenses résultant de la présente décision seront imputées au compte 6573641 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire

La Secrétaire de Séance
Delphine BOULENGER

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.